



GEMENG
HABSCHT

Envoyé le
17. JAN. 2019

CERTIFICAT

Le bourgmestre de la Commune de Habscht certifie par la présente que

**Monsieur
HOFFMANN Frank
de L-8395 SEPTFONTAINES, 1 Sëllergromm**
est autorisé

à changer l'affectation de la maison unifamiliale sise 5, Kéiffeschgaass à L-8395 SEPTFONTAINES en maison bi-familiale. À cette fin il peut être procédé à des travaux de fermeture des ouvertures dans le bâtiment suivant demande introduite (autorisation 2018/162).

A la maison communale, le public peut prendre inspection des plans afférents pendant le délai de recours devant les juridictions administratives (art. 37 de la loi modifiée du 18 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain).

Un recours peut être introduit devant les juridictions administratives conformément à l'article 37 de la loi modifiée du 18 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.



Eischen, le 17 JAN. 2019
Le Bourgmestre,

Le présent certificat est obligatoirement à afficher de façon bien visible au chantier et ce dès réception de l'autorisation.

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu